SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

Landes

CTL du 1er juin 2017
Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

La DDFIP 40 organise ce jour son premier Comité Technique Local de l'année 2017 alors que dans d'autres départements 2 voire 4 CT se sont déjà tenus.

De plus, la parité administrative s'était engagée à fournir l'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour dans le délai fixé par le règlement soit 15 jours avant la date de la réunion. Or, une partie des documents ne parvient que moins de 8 jours avant la date du CT. Par ailleurs, deux PV figurant pour approbation à l'ordre du jour n'ont toujours pas été transmis.
Cette pratique démontre manifestement le manque de préparation et d'anticipation des dossiers. Cela s 'est d'ailleurs confirmé lors du CHSCT du 22 mai dernier où à l'ensemble des questions soulevées, la direction a répondu « on verra plus tard », « rien n'est prévu », « on ne sait pas », « ça dépend des crédits »….

Comme Force Ouvrière ne cesse de le dire depuis des années, l'austérité a des effets sur le plan social, économique mais aussi démocratique. Pour **FO**, ces politiques affaiblissent la République et cassent le ciment de la protection sociale collective et des services publics.

Comme cela a pu se vérifier lors des récents votes à l'élection présidentielle, cette austérité produit des fractures territoriales et sociales dont on mesure chaque jour un peu plus les conséquences, au gré de l'avancée des déserts locaux nés dans le sillage d'une désindustrialisation rampante et de l'abandon des services publics.
Force Ouvrière entend s'opposer fermement aux politiques libérales qui remettent en cause les protections et les droits sociaux des salariés et des citoyens, tout en nourrissant les pulsions communautaristes, nationalistes et xénophobes.

Au sein de la Fonction publique et des services publics, les conséquences des politiques d'austérité se manifestent par des suppressions massives de postes, des réorganisations permanentes de services, et une dégradation continue des conditions de travail.

A la DGFIP, la Direction Générale poursuit son travail méthodique de resserrement du réseau et d'abandon programmé de missions, en accélérant les fusions, restructurations, fermetures et suppressions de sites et postes.

F.O.- DGFIP dénonce, à nouveau, cette fuite en avant, ainsi que l'hypocrisie consistant à justifier le sacrifice de bon nombre de structures, au prétexte qu'elles n'atteignent pas « *la taille critique* » alors que la Direction Générale les a rendues ingérables en les asphyxiant.

Pour **F.O.- DGFIP**, ce processus est dicté par la recherche du moindre coût, avec pour corollaire, la mise en oeuvre d'une industrialisation tous azimuts des missions, pour tenter de pallier à la baisse drastique des moyens humains.

Nous le répétons ici, la dotation en effectifs suffisants est la solution pour répondre aux enjeux ainsi qu'aux besoins de la population auxquels la DGFIP doit faire face.

Le Directeur Général vous a demandé de mettre à l'ordre de jour de ce CT un nouveau règlement intérieur.

En mode décomplexé, affichant un mépris assumé du dialogue social, le DG chamboule ainsi le fonctionnement de nos CT et de nos CAP en remettant en cause le droit syndical exercé par les élus des Personnels dans le cadre de leurs mandats.

Les élus FO DGFIP sont stupéfaits par de telles méthodes, indignes d'une administration qui prône haut et fort le dialogue social mais ne le pratique pas.

En effet, en prenant la décision de réduire les temps de préparation et de compte-rendus des CTL et des CAPL, et de supprimer le remboursement des frais de déplacement des élus suppléants, il retire aux représentants des Personnels les moyens d'accomplir leurs mandats dans de bonnes conditions.

Par ce choix, le Directeur Général prend la responsabilité d'empêcher le bon fonctionnement de ces instances.

Remettre en cause les droits des élus des Personnels, ce n'est ni plus ni moins, qu'attaquer les droits et les garanties des agents.
C'est balayer le vote des Personnels qui reconnaissent par leur participation massive aux élections professionnelles, le rôle indiscutable de leurs représentants dans toutes les instances.

Cette décision est une attaque sans précédent :
✔ de l'exercice du droit syndical,
✔ de la défense des Personnels,
✔ du rôle des réunions institutionnelles.

Concernant le prélèvement à la source, et dans un contexte où les interrogations vont bon train quant à son déploiement , le Syndicat **Force Ouvrière** d**es Finances Publiques des Landes** rappelle aujourd'hui son opposition à ce dispositif.

Présenté au grand public comme une réforme dite « de modernisation » du recouvrement, nous maintenons que le prélèvement à la source n'apporte pas de simplification pour le contribuable.

De plus, le prélèvement à la source induira inévitablement deux interlocuteurs, l'employeur en tant que tiers collecteur et la Direction Générale des Finances Publiques en qualité de gestionnaire. Outre le problème posé par la nécessaire divulgation d'information concernant le salarié à l'employeur, le risque de perte de recettes fiscales est également réel pour l'État, en cas de défaillance des entreprises ou de non application du prélèvement à la source.

Actuellement, la déclaration pré-remplie est quasi généralisée et le taux de paiement dématérialisé de l'impôt sur le revenu est de 74 %. Quant au taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu, il se situe désormais à un niveau très élevé de plus de 99 % en clôture d'exercice.

Le Syndicat **F.O.- DGFIP** tient à rappeler qu'il n'acceptera jamais que les personnels des Finances Publiques puissent être tenus pour responsables de l'échec de la mise en oeuvre du prélèvement à la source, si d'aventure cette réforme devait se transformer en usine à gaz, voire en accident industriel.
Cela serait d'autant plus inacceptable, que les moyens d'assurer correctement les missions sont retirés et refusés d'année en année, aux agents des Finances Publiques.

D'autres points à l'ordre du jour de ce CTL rappellent des projets issus de la démarche stratégique du Directeur Général, avec pour vote, le projet de décret relatif à l'organisation des missions de politique immobilière et le projet d'arrêté relatif aux services de la publicité foncière et aux services de l'enregistrement.

Ce dernier point qui prévoit le maintien au sein des SIE de la gestion de certaines créances liées aux enregistrements, entérine au passage le caractère non abouti de la réforme des SPF-E illustre bien, selon nous, cette frénésie d'empilement de réformes menées dans la précipitation.

Concernant la Direction immobilière de l'État, les conditions de réorganisation des services domaniaux de la DGFIP font apparaître un affaiblissement de l'ancrage de France Domaine avec un éloignement vers des pôles régionaux des missions jusqu'alors exercées dans les Directions locales.
En effet cette réorganisation entérine la disparition de la mission évaluation dans prés de la moitié des Directions au 1er septembre 2017 et modifie en profondeur l'organisation du travail des collègues de la gestion domaniale. Comment la DGFIP peut-elle se targuer d'un renforcement de la mission d'évaluation dans un contexte de maillage devenant aussi restreint ?

L'organisation de la caisse unique dans le CFP de MDM (Dagas, Dulamon et Trésorerie Agglo) et de Dax (Trésorerie Agglo, SIE , SIP, SFP et Trésorerie Hospitalière) est également à l'ordre du jour de ce CT. Cette rationalisation des caisses préconisée pour des raisons de sécurité déporte le problème sur les trésoreries de Dagas et Dax Agglomération qui devront absorber des flux d'encaissement importants ainsi qu'une charge de travail supplémentaire pour la passation d'écritures comptables multiples et variées. De plus, ces agents devront gérer de nouvelles populations de redevables alors même qu'ils reçoivent déjà un public difficile (interdits bancaires, surendettés...) en raison des produits recouvrés (amendes, loyers…).

F.O.-DGFIP demande que ces postes soient dotés prioritairement d'effectifs complémentaires pour pallier à la charge de travail et qu'une convention soit établie et rendue effective entre le poste centralisateur et les autres services afin qu'un ou plusieurs agents de ces services contribuent à la tenue de la caisse (pour rappel, convention entre le SIP de MDM et la trésorerie de Dagas non respectée).

Concernant la mise en place de la caisse unique de Morcenx, **F.O.- DGFIP** déplore sa mise en application en ce jour alors que le CT ne s'est pas encore prononcé.
Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** déplore que l'ensemble des personnels concernés (caissiers, agents et adjoints des CFP centralisateurs) n'a pas été convié aux différents groupes de travail et tenu informé des conclusions validées.

F.O.- DGFIP ne peut que constater une nouvelle fois un manque de communication manifeste.

Nous évoquerons également l'une des dernières provocations du Directeur Général. En effet, l'un de ces derniers projets envisagerait non seulement de ne plus organiser qu'un seul mouvement comptable par an, en autorisant de surcroît les numéros 1 locaux, à mettre en place une sorte de « bourse d'échange » des comptables au sein des départements.

F.O.- DGFIP dénonce et exige le retrait de ce projet visant à mettre en place un pseudo mouvement local, qui s'affranchirait des règles de gestion en amont des CAP nationales transformées pour le coup en chambres d'enregistrement !

F.O.- DGFIP dénonce de plus l'organisation d'affectation de personnels hors mouvements de mutations.

Par ailleurs, l'apprentissage se développant à la DGFIP, **F.O.- DGFIP** rappelle que *le code du travail prévoit que les apprentis ne soit pas comptabilisés dans les effectifs des entreprises notamment s'agissant du seuil de mise en place d'un comité d'entreprise*.
Alors, minorer le volume de suppressions d'emplois en comptant les apprentis et les services civiques comme des ETP relève de la malhonnêteté intellectuelle.

Pour conclure, **F.O.- DGFIP** tient à vous alerter plus que jamais sur la dégradation du climat social dans les postes et services du département. Le mal être des agents au travail et le stress professionnel sont bien une réalité.

F.O.- DGFIP déplore trop souvent le manque d'implication de la direction locale dans ces problèmes, voire une tendance à les minimiser.